الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنـــة الوطنيـــة
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchès Publics

Nouakchott, le:.....:انواكشوط في
Numéro:.....:الرقم

PROCES VERBAL
N° 12/CNCMP/2022
DU 09/02

Le mercredi 9 février 2022 à 13 h 30 min Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

1°/- Examen du rapport d'évaluation révisé relatif aux travaux de construction du nouveau siège de la CNSS à Noukchott. **Réf : lettre n°04/CPMP/MFPT reçue le 07 Février 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation vu que le complément fourni apporte des modifications sur l'offre précisément en ce qui concerne la capacité financière et le personnel.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ré2°/- Examen du projet de marché par entente directe pour la fourniture et transport des produits alimentaires du Programme TEMWINE pour les 3 premiers mois de l'année 2022. **Réf.: lettre n°008/2022 reçue le 08 Février 2022.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SMAB pour un montant de 379 496 000 MRU TTC et HTVA et un délai de livraison de 15 jours après notification du marché.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

3°/- Examen du projet d'avenant relatif au contrat n°0127/PI/013/CMD/CPMPSSBIE/2017 sur la répartition du DAOI initial en trois lots distincts, conformément aux recommandations du rapport d'audit 15-566-RAU-GEN-001 tel que déclaré par la SOMAGAZ. **Réf.: lettre n°041/CPMP/MPME reçue le 03 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit avenant, passé avec le consultant PARLYM avec une incidence financière de 24 000 Euros TTC et un délai supplémentaire de 45 jours, sous réserve d'exiger l'actualisation de l'étude pour la requalification de la sphère S01.

4°/- Examen du PPM 2022 actualisé du MPME (MAADEN), Réf: lettre N°0046 du 09/02/2022 /CPMP/MPME.

Décision
Sur la ba se des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPME approuvant ledit PPM pour l'année 2022.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

5°/- Examen de la lettre demandant l'approbation de la remise d'une pénalité de retard, dans le cadre de l'exécution du marché relatif à la fourniture d'équipement des Ombrières. **Réf.: lettre n°038/CPMP/MDR reçue le 03 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas la remise desdites pénalités de retard vu que l'autorité contractante :

- ***n'a pas demandé expressément la remise desdites pénalités de retard,***
- ***n'a pas confirmé, d'une manière explicite, que le retard n'incombe pas à l'entreprise.***

6°/- Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux d'aménagement de douze PIV au Gorgol et Guidimakha. **Réf : lettre n° 037/CPMP/MDR reçue le 03 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MDR approuvant ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

- ***Lot 1 : au soumissionnaire Gpt SOMC TP-EMK pour un montant de 34 169 465 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois.***
- ***Lot 2 : au soumissionnaire Gpt SOMC TP-EMK pour un montant de 17 181 464 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois.***
- ***Lot 3 : au soumissionnaire Gpt SOMC TP-EMK pour un montant de 23 517 590 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois.***
- ***Lot 4 : au soumissionnaire Gpt SOMC TP-EMK pour un montant de 17 437 223 MRU TTC et un délai d'exécution de 4 mois.***

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

7°/- **Examen** du rapport d'évaluation des propositions techniques pour le contrôle des travaux de construction de la route Amourj-Adel Bagrou, **Réf: lettre n° 000027/CPMP/MET reçue le 01 février 2022**

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- ***Groupement ARE/PEP/GIPER: revoir l'évaluation des références spécifiques de l'Ingénieur Génie Civil résident;***
- ***Groupement SAOUDI Consulting/UNI CONSEIL Afrique/BTAGEP: revoir l'évaluation des références spécifiques de l'Ingénieur Directeur des travaux et de l'Ingénieur Géotechnicien.***

8°/- **Examen** du DAO relatif au marché clé en main pour la réhabilitation de la route Tintane-Ouénat Zbil. **Réf : lettre n°029/CPMP/MET reçue le 02 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations suivantes :

- ***L'évaluation sera faite comme pour un DAO ouvert suite a la lettre de l'ARMP ;***
- ***Supprimer la grille de notation du personnel et matériel ;***
- ***Insérer le CBPU et CDQE ;***
- ***Insérer au niveau de l'IC 8.1 15 jours calendaires au lieu de 15 jours ouvrables ;***
- ***Supprimer la phrase (l'offre d'étude et l'offre technique) au niveau de l'IC 31.5 ;***
- ***Supprimer la phrase (en termes de note finale) au niveau de l'IC 38.4.***
- ***Fournir à la CNCMP une copie du DAO corrigée, signée et cachetée avant son lancement.***

9°/- **Examen** du DAO relatif au marché clé en main pour la réhabilitation de la route Aleg-Maghta lahjar. **Réf : lettre n°029/CPMP/MET reçue le 02 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations suivantes :

- ***L'évaluation sera faite comme pour un DAO ouvert suite a la lettre de l'ARMP ;***
- ***Supprimer la grille de notation du personnel et matériel ;***
- ***Insérer le CBPU et CDQE ;***
- ***Insérer au niveau de l'IC 8.1 15 jours calendaires au lieu de 15 jours ouvrables ;***
- ***Supprimer la phrase (l'offre d'étude et l'offre technique) au niveau de l'IC 31.5 ;***
- ***Supprimer la phrase (en termes de note finale) au niveau de l'IC 38.4;***
- ***Fournir à la CNCMP une copie du DAO corrigée, signée et cachetée avant son lancement.***

10°/- **Examen** du DAO relatif au marché clé en main pour la réhabilitation de la route Nouakchott - Nouadhibou (lot 3). **Réf : lettre n°029/CPMP/MET reçue le 02 Février 2022**.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit DAO sous réserve de prendre en considération les observations suivantes :

- ***L'évaluation sera faite comme pour un DAO ouvert suite a la lettre de l'ARMP ;***
- ***Insérer le CBPU et CDQE ;***
- ***Insérer au niveau de l'IC 8.1 15 15 jours calendaires au lieu de 15 jours ouvrables ;***
- ***Supprimer la phrase (l'offre d'étude et l'offre technique) au niveau de l'IC 31.5 ;***
- ***Supprimer la phrase (en termes de note finale) au niveau de l'IC 38.4;***
- ***Fournir à la CNCMP une copie du DAO corrigée, signée et cachetée avant son lancement.***

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

11°/- Examen du rapport révisé d'évaluation des propositions financières pour l'étude de construction d'une station de dessalement d'eau de 200 000 mètres cubes, **Réf: lettre n°0000050/CPMP/MHA reçue le 08 février 2022**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit rapport financier révisé

12°/- Examen du projet de marché par entente directe pour la réalisation d'un résumé en anglais de l'étude détaillée (APS, APD), d'une étude de rentabilité en arabe, une assistance technique et une actualisation des DAOs du projet AEP des villes et localités de l'axe Gouraye-Kiffa au profit du MHA, **Réf: lettre n° 0000043/CPMP/MHA reçue le 02 février 2022**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec SGIE/CIRA pour un montant de 119 000 Euros TTC et un délai de 2 mois sous réserve d'y insérer ce qui suit :

- ***le personnel affecté aux prestations ;***
- ***un article précisant que l'attributaire accepte de se soumettre aux dispositions de l'article 33 de la Loi 2010- 044 portant code des marchés publics***

13°/- Examen du PPM 2022, actualisé du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Réf: lettre N°00052 du 07/02/2022/CPMP/MHA.

Décision

Sur la ba se des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM pour l'année 2022.

14°/- Examen du projet de marché relatif à l'exécution de dix Forages de production d'eau dans la région de Boulenouar. **Réf : lettre n° 051/CPMP/MHA reçue le 07 Févier 2022**.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet de marché passé avec le groupement AGRINEQ SA/GIE ACTIF pour un montant de 53 678 500 MRU HT HD et un crédit d'impôts corrigé de 12 519 695.60 MRU avec un délai d'exécution de 06 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

15°/- Examen de deux rapports d'évaluation des réponses aux avis à Manifestations d'Intérêts pour:

- le recrutement d'un Consultant pour la réalisation des prestations de diagnostic et d'assistance technique pour le renforcement des capacités des Communes et de leurs partenaires dans les Wilayas du Hodh Echargui et du Hodh El Gharbi;
- le recrutement d'un Consultant pour la réalisation des prestations d'appui à la maitrise d'ouvrage du programme DECLIC 2

Réf: lettre n° 000001/CPMP/MIDEC reçue le 27 janvier 2022

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour que les rapports soient repris en ne prenant en considération que les expériences attestées.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA SOMELEC

16°/- Examen du projet de marché pour la fourniture et le montage des équipements électriques destinés à l'alimentation en énergie électrique de la zone de production agricole dans la vallée, lot n°1 (axe Garak-Delagouna). **Réf : lettre n°0151/CPM/SOMELEC reçue le 08 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit projet de marché passé avec l'entreprise GENISERVICES pour un montant de 72 596 000 MRU TTC avec un délai d'exécution de 08 mois, sous réserve de :

- ***Fournir la lettre d'engagement signée par l'attributaire ;***
- ***Fournir la notification du marché.***

17°/- Examen du projet de marché pour la fourniture et le montage des équipements électriques destinés à l'alimentation en énergie électrique de la zone de production agricole dans la vallée, lot n°3 (axe : zone SP de Bouguemoune - Coup Diaw Réo). **Réf : lettre n°0151/CPM/SOMELEC reçue le 08 Février 2022**.

Décision
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SOMELEC approuvant ledit projet de marché passé avec l'entreprise GENISERVICES pour un montant de 65 251 400 MRU TTC avec un délai d'exécution de 08 mois, sous réserve de :

- ***Fournir la lettre d'engagement signée ;***
- ***Fournir la notification du marché.***

LE PRÉSIDENT
MOHAMED ABBA EL JEILANY

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle
- Ahmed Salem Abdellahi
- Mohamed Abderrahmane Meiloud
- Jemal Mahfoudh

Le Président
Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics

- Maalouma Limam Dahi
- Mohamed Saber

Le représentant du Contrôle Financier : Ahmed Ould Abe